REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT EURE

DE LA COMMUNE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX 27510

20 mai 2021

Séance du

L'an deux mille vingt et un

20 mai et le

19 heures 45 à

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : M. MAINGUY

Présents: Mmes, MM., MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET. GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU,

Absents: Mmes,M., PODGORSKI (pouvoir C. GLEIZES), WECKSTEIN (pouvoir C.

ANDRIEUX)

A été nommé secrétaire : Mme MAGNAUDEIX

ACQUISITION DU TERRAIN N° 2 – DL 31/2021

NOMBRES DE MEMBRES Qui ont pris part à la délibération 15 14 14 Date de la convocation 17/05/2021 Date d'affichage 17/05/2021

Objet de la Délibération

Après négociation, le propriétaire, M. Jean-Marie PETIT, a fait parvenir une proposition de vente à la commune pour le lot 205 - Les Champs Robert, d'une superficie de 7 691 m2, au prix de 28 €/m2. Cette acquisition par la commune a pour but de réaliser un lotissement de qualité réunissant 8 à 10 maisons individuelles.

Il est possible de faire appel à l'Établissement Public Foncier de Normandie qui apporte aux communes une ingénierie foncière ainsi qu'une aide à la définition du projet par son rôle de conseil permettant de différer le recours aux finances communales jusqu'à un délai de cinq ans, le temps de réaliser les études, les recherches, la réalisation et la conception.

L'Etablissement Public Foncier de Normandie n'étant ni aménageur, ni constructeur, le recours au groupe EAD et Normandie Axe Seine, dont la commune est actionnaire, permet d'assurer la délégation de maîtrise d'ouvrage.

La commune souhaitant pouvoir conserver ses capacités d'autofinancement, le recours à des financements extérieurs sera recherché tant pour l'acquisition foncière que pour la réalisation du projet.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, à savoir :

- Acquérir le terrain au prix de 28 €/m2
- Solliciter l'EPF de Normandie et signer la convention
- Consulter les organismes dans le cadre de délégation de maîtrise ouvrage
- Rechercher les financements adéquats.

Envoyé en préfecture le 28/05/2021 Recu en préfecture le 28/05/2021 ID: 027-212704779-20210520-DL31_TERRAIN2-DE Le Maire, Pascal MAINGUY